N°2 SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 11 février 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, M Michel LE GALLO, M Alain KERBIRIOU, M Maximilien LE FEUR, Michel MENGUY

<u>ABSENTS</u>: Mme Nathalie KERVERN, M Ludovic L'HOPITAL, M Stéphane MORZADEC Mme Kate HUSBAND, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, M Gilles LE GALL (procuration à M Maximilien LE FEUR), Christelle CHEVANCE

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15Présents : 8votants : 9

Ordre du Jour :

- 1) Versement du solde des subventions pour l'aménagement touristique
- 2) Vente d'une concession au cimetière
- 3) Avis sur le Plan d'Epandage de l'exploitation de M Cédric HENAFF
- 4) Avis extension du Parc d'Activité de Kerjean Commune de Rostrenen
- 5) Devis achat masse du tracteur
- 6) Devis équipement du fourgon- collage de bandes réfléchissante et inscription « Commune de Plélauff »
- 7) Devis de fleurs de la pépinière Tréguier de Plussulien
- 8) Convention SAUR assainissement et vérification bouches à incendie
- 9) Participation au financement d'un emploi associatif « Cap Sport » de St Nicolas du Pélem
- 10) Participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires
- 11) Subventions Voyages scolaires
- 12) Subventions aux associations
- 13) Travaux Bas du Bourg
- 14) Questions diverses : bétonnière et masse en tôle, haie du boulodrome

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, les points suivants « versement du solde des subventions, vente concession cimetière, devis de fleurs de la pépinière Tréguier de Plussulien »

Pas d'objection, ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.

01-11022019 – Versement du solde des subventions pour l'aménagement touristique

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que plusieurs subventions, pour la réalisation du Projet d'Aménagement touristique, ont été allouées à la commune de Plélauff. Ces travaux étant terminés, ayant été réceptionnés le vendredi 8 février 2019 et les factures acquittées, il lui appartient de solliciter le versement des dites subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à solliciter le versement des subventions auprès des instances concernées et l'autorise à signer tout document afférent.

02-11022019 – Vente d'une concession du cimetière

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une personne souhaite acquérir une concession à l'emplacement R6 N° 200, à l'état d'abandon, jouxtant la sépulture familiale.

S'appuyant sur une note du ministère de l'intérieur parue au journal officiel du sénat en date du 10 novembre 2016 et stipulant que " Les frais de libération incombent à la commune, qu'elle ait ou non informé la famille et les ayant droits de la reprise administrative. Ces frais peuvent être couverts par la mise en vente du caveau, dont le prix est fixé par le conseil municipal après examen interne du caveau, ou la revente du terrain à l'issu des délais propres à la reprise administrative" Monsieur le maire sollicite de la part du conseil l'autorisation de procéder à la libération de la concession visée - démontage du monument et exhumation des corps- puis à la vente au prix de 570€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la libération et la vente de la dite concession dans les conditions ci-dessus indiquées par 8 voix pour et une abstention.

03-11022019 – <u>Installation classée pour la protection de l'environnement- demande d'avis</u> sur le plan d'épandage de M Cédric HENANFF à Guendol

M Le Maire informe le conseil que Mr HENAFF Cédric a repris en Août 2018 l'élevage avicole de Mr ROUILLE Phillippe déclaré pour 30 000 emplacements (poulets ou dindes) au lieu dit "Ar vagoreg" sur la commune de ROSTRENEN. Il souhaite aujourd'hui augmenter l'effectif à 39 620 emplacements.

L'EARL HENAFF Cédric n'ayant pas de terres en propre, la totalité du fumier produit par les deux poulaillers sera épandue sur les terres des prêteurs.

Les terres du plan d'épandage sont situées sur les communes de PLOUGUERNEVEL, MELLIONNEC, ROSTRENEN et PLELAUFF.

L'ensemble du plan d'épandage est situé en zone vulnérable, en zone d'eutrophisation mais hors ZAR.

L'épandage est réalisé au printemps, lors du démarrage de la végétation jusqu'en octobre sur les terres épandables selon leur calendrier cultural et en respectant les périodes d'interdiction réglementaire d'épandage.

Les céréales ne reçoivent pas de déjections animales.

Les épandages sont réalisés dans le respect de la réglementation : calendrier d'épandage, distances par rapport aux tiers et zones sensibles et dans des conditions météorologiques favorables.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, donne un avis favorable.

04-11022019 – Avis d'extension du Parc d'activité de Rostrenen

Un second dossier concernant l'extension du parc d'activité de la zone de Kerjean a également été transmis à la mairie pour avis du conseil municipal par la commune de Rostrenen.

Après consultation attentive du dossier, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'extension du parc d'activité de la zone de Kerjean à Rostrenen

05-11022019 – Achat d'une masse pour le tracteur communal

Monsieur Le Maire rappelle que le tracteur communal, par mesure de sécurité, doit être équipé d'une masse arrière. Une masse achetée voici 2 ans s'est avérée défectueuse et il convient de la remplacer.

2 devis sont présentés au conseil

Entreprise Bernard de Pontivy : masse de 600kg en fonte d'un montant de 916.84€ HT Entreprise ODIC de Neuillac : masse de 600kg en fonte d'un montant de 871.43€HT

Après en avoir délibéré, l'entreprise ODIC est retenue, pour un montant de 871.23€ HT pour une masse en fonte de 600kg

06-11022019 - Devis équipement signalétique du fourgon communal

M Le Maire rappelle que lors de réunion en date du 15 janvier 2019, le conseil a validé l'achat d'un d'équipement pour le fourgon communal pour un montant de 187€HT.

Sollicitées pour la pose de ce kit, la fourniture et la pose d'inscriptions sur les portières, les Enseignes du Miniou ont établi un devis d'un montant de 155€HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis d'un montant de 155€ HT pour la pose du kit et le nom de la commune sur le fourgon communal.

07-11022019 – Devis de fleurs

M Le Maire explique à l'assemblée, que les années passées, dans le cadre de la mutualisation des services, les communes de Gouarec et de Plélauff effectuaient une commande groupée pour l'achat de fleurs or cette année cela n'a pu se faire.

La commune de Plélauff s'est donc rapprochée de la pépinière "Tréguier" de Plussulien qui a établi un devis d'un montant de 453.75€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil valide ce devis à l'unanimité.

08-11022019 – <u>Convention SAUR- transfert de la compétence assainissement et convention</u> sur la vérification des bouches à incendie

Monsieur Le Maire rappelle qu'ayant voté le transfert de la facturation "assainissement collectif" à la SAUR, il y a lieu d'actualiser notre situation et de procéder à la facturation 2018 le plus tôt possible dans l'année.

Il explique que la SAUR envisage de facturer au cours du mois de juin l'abonnement annuel 2019 et, en fin d'année, une facture concernant l'indexation sur la consommation d'eau et un demi abonnement 2020.

M le Maire propose, afin de ne point surtaxer les adhérents au service d'assainissement collectif, d'annuler la facture prévue en juin concernant la redevance abonnement.

Une réunion sera organisée prochainement afin d'informer les habitants concernés par ce transfert de compétences.

Convention SAUR- Poste de relevage

M le Maire explique que les postes de relevage fonctionnent à l'électricité, et il y a lieu de faire des contrôles de conformité pour éviter les pannes

La SAUR travaille avec la SOCOTEC, et il y a lieu de faire un avenant à la convention actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide ces contrôles et autorise le maire a signer l'avenant à la convention.

Convention appareils de défense contre l'incendie

M le Maire explique que le fonctionnement des bouches incendies est de la responsabilité de la commune et qu'il est de son devoir d'en faire vérifier, annuellement ou bis-annuellement, le débit. Cette vérification est effectuée, après signature d'une convention, par la SAUR, société chargée de la distribution de l'eau.

Le coût de ce contrôle s'élève à 50€HT par hydrant au nombre de 23 sur la commune.

Aucune vérification n'ayant été effectuée les année passées, M le Maire propose de faire contrôler la totalité du parc en 2019, puis la moitié une année sur deux

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide le contrôle des hydrants, autorise le maire à signer la convention et autres documents s'y référant.

09-11022019 - Emploi associatif de Cap Sport- participation au financement

Lors de la réunion avec l'office des sports de Saint-Nicolas-du-Pélem, il a été décidé de financer le tiers du poste associatif entre les communes de Bon Repos sur Blavet, Gouarec, Plélauff, Lescouët-Gouarec, Saint-Igeaux et Plounévez-Quintin au prorata du nombre d'habitants.

La commune de Bon Repos sur Blavet s'engagea à conventionner avec le Département et l'association. Elle verse chaque année 8 000 € à l'association et redemande la quote-part à chacune des communes précitées.

Le coût pour la commune de Plélauff s'élève à 1302€,

Après en avoir délibéré, le conseil par 7 voies pour et 2 contre, valide la participation de la commune au financement de cet emploi.

10-11022019 – Frais de scolarité aux écoles primaires

Monsieur Le Maire rappelle qu'annuellement, la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles primaires des communes scolarisant des enfants de Plélauff.

Le cout annuel publié par la préfecture des côtes d'Armor pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 530€/enfants.

3 communes ont présenté leur demande.

Etablissements	Montant 2018
Ecole DIWAN	
1 enfant	530€
Ecole ST Georges	
12 enfants	6360€
Ecole Publique de Gouarec	
7 enfants	6595.73€ (coût calculé en application de la
	convention signée avec la mairie de Gouarec)
TOTAL	13485.73€

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide cette participation aux frais de fonctionnement des écoles.

11-11022019 - <u>Subvention aux voyages scolaires</u>

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, la demande de 2 familles pour les voyages scolaires de leurs enfants.

Habituellement, le conseil participe à hauteur de 40€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide une subvention de 40€ par enfant.

12-11022019 – Subventions aux associations 2019

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions suivantes, suite au demandes transmises en mairie :

Associations/ Etablissements	Montant 2019
Associations communales	
La Plélauffienne	160€
Mission Impossible (Club de billard)	160€
Danserien Bro Pellan	160€
Comité des fêtes	160€
Team Keraudic	160€
Société de chasse	160€
Associations sportives	
Handball du Pélem	20€
Football Club Rostrenen	40€
Football Club de Plouguernével	80€
Cyclo Club du Blavet	40€
Club de badminton Rostrenen	40€
Associations culturelles	
Compagnons de Bon Repos	25€ (adhésion)

Associations sanitaires et sociales	
PLB	40€
Leucémie espoir	50€
HEMERA	50€
TOTAL	1 345€

13-11022019 - Travaux le bas du Bourg

Monsieur Le Maire fait savoir que les travaux au bas du bourg ont été réceptionnés.

Eric CHARROY, maire-adjoint, rapporte une demande des employés des services techniques concernant le bardage, à savoir y appliquer un lasurage.

Après en avoir discuté, il est décidé de le laisser vieillir naturellement.

L'aménagement de places de parking sera à prévoir par un enrobé.

Questions diverses

Mme Laurence Blanchard interroge le conseil sur le versement d'une prime "Macron" au personnel communal. Il lui est répondu que les agents ont une prime de noël, un bon d'achat, et 2 fois par an, des heures supplémentaires payées.

Mme Laurence Blanchard fait également savoir que rue « Allée du Bois » des arbres gênent le passage des véhicules et qu'une intervention serait souhaitable, même nécessaire.

Après en avoir discuté, il en résulte que ces arbres appartiennent à un particulier et qu'il revient à celui-ci de les élaguer. Cette opération peut être assurée par la commune mais sera, comme cela a toujours été le cas, refacturée au propriétaire des arbres.

Mme Laurence Blanchard s'interroge également sur le coût de la réunion organisée le 7 mars en mairie à l'attention des aidants et sur les personnes invitées à cette rencontre.

Il lui est répondu que cela n'a pas de coût pour la commune d'une part d'autre part que cette réunion est ouverte à toute personne intéressée.

M le Maire explique que du rangement a été réalisé aux abords du garage communal : une ancienne bétonnière et le coffre en tôle de précédente masse du tracteur encombrent l'espace et pourraient présenter un intérêt pour un ferrailleur, M Maximilien Le Feur explique qu'il a déposé de la ferraille dans une entreprise à Carhaix.

La difficulté présente étant le chargement puis l'acheminement de ces encombrants, il est préféré, vu le faible coût des métaux, de faire faire appel à un ferrailleur

Eric Charroy, maire-adjoint, explique que dans la haie du boulodrome, de nombreux plants d'arbustes sont secs d'une part et d'autre part que cette haie ne permet pas une bonne vue sur le boulodrome lors des concours. Les agents techniques se proposent de l'enlever pour la remplacer par un grillage près duquel ils installeraient un banc.

Aucun avis tranché n'émerge de la discussion Les travaux concernant l'éclairage devraient commencer dans les prochaines semaines.

M le Maire interroge l'assemblée sur l'opportunité d'organiser un grand débat sur la commune. Pas de réponse positive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H11

Bernard ROHOU	
Louise-Anne LE GAC	
ź	
Éric CHARROY	
Laurence BLANCHARD	
Laurence BLANCHARD	
Françoise CAUDAL-LE BARS	
	Absente
Christelle CHEVANCE	
	Absente
Kate HUSBAND	
AL : MEDDINION	Absente
Alain KERBIRIOU	
Nathalie KERVERN	
	Absente
Maximilien LE FEUR	
Gilles LE GALL	
	Absent
Michel LE GALLO	
Ludovic L'HOPITAL	
Emovie E HOTTINE	Absent
Michel MENGUY	
Stéphane MORZADEC	
	Absent

NB: depuis notre conseil, le responsable de la SADER, entreprise qui doit effectuer les travaux au boulodrome m'a contacté et fait savoir qu'il lui serait plus facile de passer ses gaines sur le talus. La présence de la haie à cet endroit constitue une gêne et vu que plus de la moitié des plants sont secs, je l'ai autorisé, après avoir consulté mes adjoints, à l'enlever.

B. ROHOU